



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

généralités

Question écrite n° 38240

Texte de la question

M. Claude de Ganay attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur les recommandations du rapport de la Cour des comptes du 11 octobre 2012 portant sur l'accueil et l'accompagnement des gens du voyage. Ce rapport préconise de mettre en œuvre efficacement la procédure de domiciliation issue de la loi du 5 mars 2007, d'une part en veillant à la bonne organisation territoriale du réseau de domiciliation des gens du voyage par le préfet, dans chaque département ; d'autre part en renforçant la diffusion de l'information sur les droits applicables aux gens du voyage en matière de domiciliation auprès des structures concernées et particulièrement des centres communaux et intercommunaux d'action sociale. Il lui demande si le Gouvernement prévoit de suivre les recommandations de la Cour des comptes et de les mettre en œuvre prochainement.

Données clés

Auteur : [M. Claude de Ganay](#)

Circonscription : Loiret (3^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38240

Rubrique : Gens du voyage

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [24 septembre 2013](#), page 9872

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)